



AVIS N°2022-013 AOT

REGLEMENT DE CONSULTATION

POUR L'IMPLANTATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE POUR DES ACTIVITES DE PROMENADE EN MER ET NAUTIQUE A VIAS-PLAGE (Parking du Clôt)

La présente consultation a pour objet l'occupation du domaine public pour l'implantation d'un local de stockage pour des activités de promenade en mer et nautiques sur le parking du Clôt à Vias –Plage pour la période du 15 juin 2022 au 30 septembre 2022, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Montant de la redevance :

La redevance est fixée à 2 000 € TTC du 15/06 au 30/09 de chaque année du contrat.

Visite sur site : les candidats qui le souhaitent peuvent se rendre sur les lieux par leurs propres moyens. En tout état de cause, aucune réclamation ne pourra être formée par les candidats quant à l'emplacement, postérieurement au dépôt de leur offre.

Les candidats sont considérés comme ayant pleinement connaissance du site.

Il ne s'agit ni d'un marché, ni d'une concession.

La convention sera établie entre le titulaire désigné à l'issue de la consultation et la commune de Vias représentée par son maire, Maître Jordan DARTIER.

Lors de la remise des plis, les candidats devront impérativement fournir les documents suivants :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre,
- Un Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,
- Un certificat d'assurance couvrant le local et le matériel stocké,
- L'attestation sur l'honneur ci-jointe datée et signée,
- Le cahier des charges signé,
- Un **mémoire technique** comprenant un descriptif précis :
 - Fonctionnement de la société,
 - Matériel stocké,
 - Esthétique du local.
- Tout autre élément permettant d'évaluer la qualité de l'offre du candidat.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

LUNDI 30 MAI 2022 à 17h00

Tout dossier reçu hors délai sera rejeté.

Les plis seront transmis sous enveloppe fermée portant la mention suivante :

« CONSULTATION POUR L'IMPLANTATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE »

« NE PAS OUVRIR »

L'enveloppe fermée sera :

- Soit expédiée à l'adresse suivante (transmis par lettre recommandée) :

MAIRIE DE VIAS
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
6, place des Arènes
34450 VIAS

- Soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE VIAS
6, place des Arènes
34450 VIAS

Heures d'ouverture de la Mairie de VIAS - Du lundi au vendredi – 8h30 à 12h et de 13h00 à 17h.
Hors jours fériés.

- Soit envoyé par mail à l'adresse suivante :

Dans le contexte actuel de crise sanitaire les plis pourront être transmis par mail à l'adresse suivante :
marchespublics@ville-vias.fr

Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont :

- **Qualité technique** sur la base du mémoire technique
- **Justification** de l'intérêt d'implantation d'un local de stockage

Pour tout renseignement complémentaire

Les renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus par mail uniquement auprès de :

Mairie de VIAS
Service des Marchés Publics
6, place des Arènes
34 450 VIAS
Courriel : marchespublics@ville-vias.fr

Recours

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot
34 000 Montpellier
Tel : 04.67.54.81.00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr